

## Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

*École nationale de l'aviation civile*

### **Décision ENAC/DG n° 2012-153 du 5 octobre 2012 modifiant la décision ENAC/DG n° 8 du 31 janvier 2012 portant nomination au conseil des études de l'École nationale de l'aviation civile**

NOR : DEVA1236545S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur de l'École nationale de l'aviation civile,  
Vu le décret n° 2007-651 du 30 avril 2007 modifié portant statut de l'École nationale de l'aviation civile ;  
Vu le règlement intérieur de l'École nationale de l'aviation civile ;  
Vu la décision ENAC/DG n° 8 du 31 janvier 2012 portant nomination au conseil des études de l'École nationale de l'aviation civile,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Au c de l'article de la décision ENAC/DG n° 8 du 31 janvier 2012, « M. Robert BAUDRAIN » est remplacé par « M. Mathy GONON ».

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 5 octobre 2012.

*Le directeur de l'École nationale de l'aviation civile,*  
M. HOUALLA